

7 cbZfa Y à arrêté a cXjzWUjZXi '6 UWDfc '5 : 'du 20 juin 2013

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

DÉFINITION DES UNITÉS PROFESSIONNELLES DU DIPLÔME

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (V.A.E.) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	COMPÉTENCES	U21	U22	U31	U32	U33
C1	1. Décoder et analyser les données de définition	X				
	2. Décoder et analyser les données opératoires et de gestion	X				
C2	1. Organiser l'intervention en toute sécurité	X				
	2. Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution		X			
	3. Établir un calendrier prévisionnel d'exécution		X			
	4. Établir les quantitatifs de matériaux		X			
	5. Établir les besoins en matériels		X			
C3	1. Reconnaître le chantier			X		
	2. Organiser et approvisionner le chantier			X		
	3. Contrôler la conformité des supports et des ouvrages				X	X
	4. Organiser la zone d'intervention				X	X
	5. Préparer les supports					X
	6. Réaliser une implantation				X	X
	7. Appliquer des produits, des enduits				X	X
	8. Poser des revêtements muraux et de sols				X	X
	9. Construire des cloisons				X	
	10. Poser des matériaux isolants				X	
	11. Réaliser des plafonds suspendus				X	
	12. Poser des éléments décoratifs et de finition					X
	13. Assurer le suivi du chantier			X		
	14. Assurer le repli du chantier			X		
C4	1. Animer une petite équipe			X		
	2. Communiquer avec les différents partenaires			X		
	3. Rendre compte			X		

UNITÉ U11 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E11)**MATHÉMATIQUES**

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité aménagement et finition du bâtiment de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement B défini en annexe de cet arrêté.

UNITÉ U12 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E 12)**SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité aménagement et finition du bâtiment de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 3 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

UNITÉ U21 (ÉPREUVE E2 - SOUS-ÉPREUVE E21)**ANALYSE TECHNIQUE D'UN OUVRAGE****• Contenu :**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour analyser des dispositions constructives, vérifier la faisabilité d'un ouvrage au plan mécanique et fonctionnel, justifier un dimensionnement et proposer une variante, à partir d'un dossier de définition, de résultats d'analyse, d'essais et de mesures. Les ouvrages étudiés sont ceux qui correspondent aux travaux d'aménagement, de carrelage, de peinture et de revêtements muraux et de sols.

C1.1	Décoder et analyser les données de définition
C1.2	Décoder et analyser les données opératoires et de gestion
C2.1	Organiser l'intervention en toute sécurité

• Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers de consultation d'entreprises.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité préparation de l'intervention :

Préparation de l'intervention	
T1	Extraire les informations utiles au chantier
T3	Vérifier la faisabilité des prescriptions

UNITÉ U22 (ÉPREUVE E2 - SOUS-ÉPREUVE E22)

PRÉPARATION ET SUIVI D'UNE MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour déterminer les besoins prévisionnels d'une petite équipe de chantier et en estimer les coûts, préparer l'organisation des travaux et exploiter les documents de suivi.

C2.2	Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution
C2.3	Etablir un calendrier prévisionnel d'exécution
C2.4	Établir les quantitatifs de matériaux
C2.5	Établir les besoins en matériels

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité préparation de l'intervention :

Préparation de l'intervention	
T4	Contribuer à l'élaboration du planning d'exécution
T5	Prévoir les besoins en personnel
T6	Prévoir et organiser les approvisionnements en matériaux
T7	Prévoir les besoins en matériels

UNITÉ U31 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E31)
PRÉSENTATION D'UN DOSSIER D'ACTIVITÉ

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour animer l'activité d'une petite équipe de travail, communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire et rendre compte du déroulement des activités de mise en œuvre sur chantier, en utilisant les outils et techniques de communication habituellement utilisés dans les entreprises du bâtiment.

C3.1	Reconnaître le chantier
C3.2	Organiser et approvisionner le chantier
C3.13	Assurer le suivi du chantier
C3.14	Assurer le repli du chantier
C4.1	Animer une petite équipe
C4.2	Communiquer avec les différents partenaires
C4.3	Rendre compte

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, sur le chantier.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'organisation et de conduite du chantier :

Organisation sur site	
T8	Répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux
T9	Répartir les tâches à chaque membre de l'équipe et définir son intervention
Conduite de chantier	
T10	Assurer la liaison entre le chantier et le bureau
T11	Participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux
T13	Assurer le suivi du chantier
T15	Replier le chantier

UNITÉ U32 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E32)

IMPLANTATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES D'AMÉNAGEMENT ET DE CARRELAGE

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour réaliser, suivre et contrôler la réalisation d'ouvrages de la spécialité entrant dans le cadre des aménagements de locaux (cloisons, doublages, plafonds et systèmes d'isolation qui leurs sont liés) ainsi que des carrelages collés.

C3.3	Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
C3.4	Organiser la zone d'intervention
C3.6	Réaliser une implantation C3.61, C3.62, C3.63, C3.64, C3.65
C3.7	Appliquer des produits, des enduits C3.71, C3.72, C3.77, C3.78, C3.79
C3.8	Poser des revêtements muraux et de sols C3.81, C3.83, C3.85, C3.87, C3.88, C3.89
C3.9	Construire des cloisons
C3.10	Poser des matériaux isolants
C3.11	Réaliser des plafonds suspendus

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, sur chantier.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de mise en œuvre :

Mise en œuvre	
T14	Contrôler la qualité des travaux
T16	Organiser le poste de travail
T18	Implanter un ouvrage
T19	Appliquer des produits de finition
T20	Poser des revêtements muraux et de sols
T21	Construire des cloisons
T22	Réaliser des enduits
T23	Poser des matériaux isolants
T24	Réaliser des plafonds suspendus

UNITÉ U33 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E33) RÉALISATION DE TRAVAUX DE FINITION ET DE DÉCORATION
--

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour réaliser les travaux de finition et de décoration. Ces travaux sont ceux qui correspondent à l'application de produits de finition, à la pose de revêtements muraux et de sols, à la pose d'éléments décoratifs.

C3.3	Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
C3.4	Organiser la zone d'intervention
C3.5	Préparer les supports
C3.6	Réaliser une implantation C3.61, C3.63, C3.64
C3.7	Appliquer des produits, des enduits C3.71, C3.72, C3.73, C3.74, C3.75, C3.76, C3.78, C3.79
C3.8	Poser des revêtements muraux et de sols C3.81, C3.82, C3.83, C3.84, C3.86, C3.88, C3.89
C3.12	Poser des éléments décoratifs et de finition

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, sur un chantier de mise en œuvre.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de mise en œuvre sur chantier.

Mise en œuvre	
T14	Contrôler la qualité des travaux
T16	Organiser le poste de travail
T17	Préparer les supports
T18	Implanter un ouvrage
T19	Appliquer des produits de finition
T20	Poser des revêtements muraux et de sols
T25	Poser des éléments décoratifs par collage ou par fixation mécanique

UNITÉ U34 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E34)

ÉCONOMIE - GESTION

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U35 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E35)

PRÉVENTION – SANTÉ - ENVIRONNEMENT

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de Prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U4 (ÉPREUVE E4)

LANGUE VIVANTE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U51 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E51)

FRANÇAIS

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E52)

HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U6 (ÉPREUVE E6)

ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U7 (ÉPREUVE E7)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat

d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ UF1 – LANGUE VIVANTE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 8 avril 2010 (*BOEN* n° 21 du 27 mai 2010).